

Propos sur le crédit nomade

BRÉHIMA KASSIBO

OBSERVATIONS ON CREDIT TO NOMADIC FISHERMEN

ABSTRACT

This paper is a retrospective analysis of the anthropological methods of investigation used to determine the role and function of both formal and informal credit in a nomadic fishing community. It also deals with the problem of state intervention in inland fisheries and the perspectives for a better understanding of these communities faced with new development opportunities.

1. L'INADÉQUATION DES CIRCUITS DE FINANCEMENT OFFICIEL

1.1. Principes et organisation

L'objet qu'il nous était donné d'étudier, le crédit bancaire, avait des contours bien définis. Son mode de fonctionnement se résumait à la mise en application d'un ensemble de procédures : constitution de dossiers sur le montant de la somme sollicitée, l'identité des demandeurs et le paiement de 10 % comme apport personnel, assez bien maîtrisés par des agents rompus à la tâche.

Sur la recommandation des experts financiers, les prêts revêtirent un caractère collectif ; seuls les pêcheurs regroupés en coopératives ou en associations villageoises (AV) pouvaient en bénéficier, sous la tutelle des organismes d'encadrement chargés des opérations techniques et servant de garantie morale, d'où la notion de prêt co-responsabilisé avancée par la banque.

In : La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.-R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds.). Paris, ORSTOM, 1991, t. II : 897-903.

L'analyse des documents relatifs aux prêts a permis d'identifier les principaux agents ainsi que leur rôle respectif, d'un bout à l'autre de la chaîne de crédit que l'on peut schématiser ainsi :

BNDA —> organismes de tutelle —> commerçants grossistes —> coopératives ou AV de pêcheurs.

Les fiches de créances faisaient nettement ressortir les noms des principaux bénéficiaires ainsi que le déroulement normal de toutes les opérations (paiement de 10 % en guise d'acompte, condition essentielle d'octroi du prêt, distribution du matériel fourni par les commerçants agréés par la BNDA après lancement en règle d'un avis d'appel d'offres, empreintes digitales en guise de signature). En somme tout paraissait normal et la faible quotité individuelle : 65 000 F CFA, par rapport au revenu moyen *per familia* augurait un bon recouvrement en fin de campagne.

1.2. Un constat d'inefficacité

Mais le résultat demeurait troublant : après trois reports successifs de l'échéance, moins de la moitié des créances (qui avoisinaient les deux cents millions CFA) avait été soldée et les pêcheurs paraissaient insolvable. Cette situation provoqua une très grande perplexité chez les banquiers qui commencèrent à s'alarmer.

Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des enquêtes de ce genre, où l'objet paraît circonscrit et ses contours bien balisés, l'analyse documentaire s'avéra inféconde et mena droit à l'impasse. Il en résulta une perte de temps, pour un travail rendu laborieux du fait des réticences d'une administration pointilleuse et soucieuse de masquer son échec sous le couvert de ses contraintes de confidentialité. La clarté apparente de l'objet conduisait directement sur une fausse piste - la BNDA et les organismes de tutelle se renvoyant les torts - elle incitait à emprunter un autre parcours avec des instruments différents.

2. LA COEXISTENCE D'AUTRES CIRCUITS

La technique des entretiens, loin de nous donner la clé de l'énigme, fit cependant progresser considérablement nos investigations auprès des autres agents de la chaîne tels que les pêcheurs débiteurs et les créanciers, adeptes de l'informel, moins liés par le secret et vivant dans des relations conflictuelles endémiques. Les suggestions recueillies çà et là, grâce à des allusions à peine voilées, évoquaient l'existence de réseaux informels dont les agissements étaient à peine soulignés. Ces réseaux semblaient régir tout un faisceau de pratiques susceptibles d'apporter un éclairage nouveau à la compréhension du crédit sur un plan plus global.

Il fallait jouer à fond le jeu de la participation totale pour rompre la barrière de méfiance des protagonistes. Là où l'analyse documentaire s'était révélée stérile, celle des réseaux dévoilés par «l'observation participante» s'avéra décisive. En fait il s'agissait de deux types de réseaux : celui du clientélisme et celui du crédit qui sont majoritairement informels et historiquement implantés dans le milieu pêcheurs-commerçants.

2.1. L'analyse du réseau de clientélisme

A travers les discours des intervenants, elle permit de démontrer que sous des couverts modernes, étatiques, les coopératives et les AV avaient un mode de fonctionnement traditionnel. En fait, un abîme existait entre les pratiques réelles affichées et les règles officielles.

En effet, le regroupement des coopératives en trois groupes sous l'égide des autorités administratives s'est toujours opéré selon des critères d'affinités géo-ethniques. Les conseils d'administration élus par les bases ont une

direction gérontocratique et un pouvoir autocratique. Tous les membres influents des CA ont des affinités relationnelles particulières avec certains membres des bases qui sont aussi des électeurs potentiels lors du renouvellement de ces instances. D'un bout à l'autre de ces réseaux s'établissent entre les protagonistes des obligations réciproques. Il s'est avéré au terme de multiples investigations mettant à profit les rivalités entre les groupes de pêcheurs liés à des chefs de réseaux de clientèle différents, que des irrégularités notoires avaient été commises lors de la distribution du matériel de pêche par les présidents des bases et certains membres des CA. Non seulement ils s'étaient attribué les plus grosses parts mais ils avaient spolié plusieurs bénéficiaires inscrits sur les listes BNDA au profit de leurs protégés qui n'y figuraient pas. D'où l'imbroglio qui en résulta lorsque la BNDA s'adressa à des clients qui ne lui devaient rien, tout en ignorant l'identité des ses vrais-faux débiteurs officiels. Cette liste devenait symptomatique : elle en disait plus que ce qui était écrit.

Une seconde anomalie a grevé considérablement la marche du processus. Elle se situe au niveau des relations de clientélisme entre pêcheurs et commerçants. L'une des conditions d'octroi des prêts de la campagne 1986-1987 était le solde des dettes de la campagne précédente et le paiement de 10 % comme apport personnel par les postulants. Les présidents de plusieurs bases et certains membres des CA, moyennant des conditions particulières, ont fait solder par les commerçants grossistes l'ensemble des reliquats des prêts de 1985 de plusieurs bases. Ces derniers ont aussi payé les acomptes, régularisant ainsi leur position auprès de la BNDA. Lors de la livraison du matériel aux pêcheurs, les commerçants retirèrent la valeur correspondant à leur apport et livrèrent le reste en matériel ce qui eut pour conséquence la diminution des dotations individuelles.

2.2. La reconstitution du réseau informel de crédit

Sa découverte, ainsi que l'interprétation des pratiques séculaires qui le régissent, s'avèrent très riches en informations. Elles contribuèrent à dévoiler, grâce à l'analyse psychologique, le sens apparemment obscur des agissements «déroutants» des pêcheurs face à la machine bancaire soucieuse de rentabilité et de rigueur. De par son importance numérique, historique, sociologique et géographique, le crédit informel s'est établi dans les consciences et sa pratique, avec ses règles de conduite précises, a généré tout un vaste système de comportements sociaux adéquats.

Son mode de fonctionnement repose sur un réseau informel dont l'élément central est le contrat tacite liant les principaux protagonistes (commerçants et pêcheurs, et parfois même des familles entières de créanciers et de débiteurs sur plusieurs générations).

D'un bout à l'autre de ce réseau on dénombre trois catégories d'acteurs :

- en amont les commerçants grossistes importateurs de matériel de pêche dont ils ont le monopole. Ils résident dans les gros centres urbains où ils exercent leurs activités. Dans leurs rapports avec les pêcheurs nomades, ils excluent toute forme de vente à crédit (sauf pour les groupes apparentés avec lesquels ils conservent des relations privilégiées) et adoptent un système de paiement au comptant ;
- en position médiane les commerçants «acheteurs-revendeurs» de poissons, de céréales et d'engins de pêche (que nous appellerons «commerçants détaillants» pour des raisons de commodité), omniprésents sur les lieux de foire, dans les campements et dans les villages de pêcheurs, ce sont les interlocuteurs privilégiés de ces derniers. Ces détaillants s'approvisionnent le plus souvent à crédit auprès des grossistes en matériel de pêche, qu'ils replacent auprès des pêcheurs demandeurs de prêt et avec lesquels ils ont des relations étroites et anciennes ;
- en aval les pêcheurs, souvent nomades, dont les besoins vivriers et d'équipement en matériel de pêche sont énormes, suite à la crise écologique qui sévit dans le Delta Central depuis les années soixante dix.

3. L'ORGANISATION SOCIALE SOUS-JACENTE

3.1. Les bases de l'organisation traditionnelle

En fait le crédit est considéré comme un contrat qui s'imprime au sein d'un réseau de clientélisme socio-professionnel, mettant en relation des groupes différents sur le plan des activités complémentaires - production, distribution et consommation - visant l'appropriation des produits halieutiques.

La pérennité du pacte repose sur des types de relations spécifiques :

- relation de confiance entre commerçants, grossiste et détaillant et entre ce dernier et le pêcheur ;
- relation de fidélité et d'honneur de la part du débiteur, obligé de livrer la presque totalité de ses captures au créancier, et à lui seul, jusqu'au solde complet de sa dette ; c'est le gage du clientélisme ;
- relation usuraire caractérisée par la fixation des échéances, du mode de paiement (généralement en nature : captures) et du taux anormalement élevé des intérêts perçus, supérieurs à 50 %.

Le contrat demeure tacite mais il n'en conserve pas moins toute sa valeur opératoire, car les actes quoiqu'oraux sont inscrits dans les consciences et scellés en présence de témoins. En cas de rupture du pacte, le créancier dispose de plusieurs recours pour rentrer dans ses droits :

- si les causes sont involontaires (aléas climatiques, maladie, mauvaise campagne de pêche), il y a report d'échéance de la part du créancier qui peut même fournir de nouveaux engins de pêche à son débiteur pour assurer la réussite de la campagne suivante, durant laquelle il se fera rembourser intégralement grâce à une présence permanente au campement ;
- en cas de causes volontaires, par exemple vente du poisson par le débiteur à un tiers autre que son créancier ; ce dernier peut aller jusqu'à lui confisquer ses engins de pêche et même ses biens (or, objets précieux), ou recourir pour l'arbitrage du conflit aux instances traditionnelles ou, et ce de plus en plus, aux autorités administratives.

3.2. La nécessaire intégration des contraintes externes

Pour justifier leur insolvabilité, les pêcheurs ont évoqué plusieurs séries de contraintes liées à la faible hydraulicité prévalant et la baisse globale du rendement qui en est le corollaire, ainsi que des contraintes administratives⁽¹⁾ (paiement d'arriérés d'impôts et de taxes portant sur deux et même trois années pour certains).

Il existe par ailleurs une contrainte géographique importante car des variations hydroclimatiques conditionnent le système pêche et déterminent le nomadisme. Dans ce cas, comment opérer des recouvrements auprès de débiteurs soumis à des déplacements permanents pendant les trois quarts de l'année ? Comment concilier ces déplacements avec des versements réguliers au créancier ? En assurant une présence continue dans les campements de pêche de leurs débiteurs, les créanciers traditionnels avaient trouvé une solution à ce problème. La non-prise en compte de cette contrainte - détail pittoresque s'il en est - a conduit la banque à devenir nomade à son tour, réalisme oblige ! Elle exigea de son personnel des déplacements fréquents dans les campements et cristallisa le gros de ses activités sur le recouvrement des créances impayées. Encore un fait jugé scandaleux par les banquiers : au plus fort de la crise, malgré le non paiement des créances, les débiteurs, dès le début de la campagne 1987-1988, sollicitèrent de nouveaux prêts à cumuler avec les anciens. Ces nouvelles demandes incitèrent les banquiers à les éconduire et à solliciter le concours de la gendarmerie pour effectuer le recouvrement des anciennes créances.

⁽¹⁾ Il est aussi vrai que la BNDA, harcelée par les instances étatiques, n'a pas tenu compte de ces contraintes auxquelles s'ajoutent celles qui sont d'ordre social (attitudes face aux nouveaux choix, mutations sociales, poids des coutumes) et politique (perception du rôle de l'Etat en période de crise et attitude face à l'aide internationale publique et privée, notamment l'action des ONG qui confinent souvent à l'assistanat).

3.3. Les causes profondes de l'inadéquation des circuits officiels

L'analyse psychologique a décélé dans cette attitude systématique des pêcheurs un transfert d'attitudes séculaires propres au réseau informel sur le réseau bancaire. L'analyse comparative du mode de fonctionnement de ces deux réseaux, ainsi que l'étude des discours et comportements des protagonistes par le biais de l'observation participante ont été déterminants pour la compréhension des phénomènes. Il était évident que les pêcheurs projetaient (inconsciemment ou non) leurs attitudes traditionnelles sur le réseau bancaire dont le mode de fonctionnement était différent.

L'analyse sémantique a fait apparaître des facteurs d'ordre culturel. Se manifestant le plus souvent à un niveau inconscient, elle donne un éclairage nouveau au poids socio-culturel attribué à la dette par les intéressés ; ces facteurs ont beaucoup interféré dans les relations entre les protagonistes. En langue *Bamanan* la dette se dit «juru» (corde), ce qui lie, le bénéfice se dit «tono» ; il est toléré sur le plan commercial, même s'il dépasse le double du prix d'achat de la marchandise. Pour l'intérêt, il en va autrement : il n'est pas clairement perçu et se définit toujours par rapport à la dette en lui apportant une charge négative qui est la définition même de l'usure («goloko juru» ou crédit forcé). Or l'usure, selon la religion musulmane, est «haram» i.e. prohibée, elle conduit son auteur en enfer. Lorsqu'un commerçant vend un article à crédit et qu'il exige une somme supérieure au prix de vente au comptant, payable sur une durée déterminée, cette pratique n'est pas condamnée par la religion et par les protagonistes car ils confondent intérêt et principal, d'une part et, d'autre part, ils assimilent intérêt et bénéfice lorsqu'il s'agit de la vente à terme. L'intérêt n'apparaît donc que comme une simple majoration du principal de la dette. Ceci a été constaté un peu partout en Afrique de l'Ouest et surtout au Sénégal (DIAW, 1986). Ce principe a été mis en oeuvre dans le système traditionnel du crédit, peut être pour contourner l'interdiction religieuse, qui frappe la perception de l'intérêt confusément assimilée à l'usure.

Dans notre analyse de ce système, nous avons montré que les prêts commerçants avaient un caractère nettement usuraire, mais qu'une longue pratique historique avait réussi à l'occulter et à le reléguer dans le domaine de l'inconscient collectif. En mettant à nu le mécanisme du crédit (montant sollicité, acompte à verser, intérêts perçus à l'échéance), la banque a opéré une catharsis au sein des consciences collectives historiquement chargées et réveillé les vieux démons de la censure religieuse. Autrement dit, lorsque le commerçant vend du matériel à crédit au pêcheur avec un fort taux d'intérêt cela lui paraît normal : le commerçant réalise son bénéfice. Par contre, lorsque la banque lui prête de l'argent pour s'équiper avec paiement d'intérêt à l'échéance, c'est de l'usure. Situation qui s'est aggravée lorsque la BNDA a infligé des pénalités à ses débiteurs au terme des échéances non respectées, gonflant perpétuellement le montant de la dette et des intérêts. Elle a conduit les pêcheurs dans une situation d'insolvabilité chronique, ce qui nous a fait établir un parallèle avec le tonneau des Danaïdes (KASSIBO, 1988).

4. CONCLUSION

En guise de perspectives, il nous paraît intéressant de placer cette réflexion sur le crédit dans une problématique plus ouverte, axée sur l'étude des phénomènes socio-économiques et politiques propres à la pêche continentale.

Pourquoi ce regain d'intérêt de la part de l'Etat, soucieux de développer et de rationaliser la production halieutique ? Il est évident que, de plus en plus, la pêche acquiert un intérêt économique croissant dans les PVD parce que, d'une part elle résout en partie le problème alimentaire (rendu crucial par l'inadéquation population/ressource et aggravée par la persistance des aléas climatiques) et, d'autre part, elle favorise les échanges commerciaux, sources d'entrées de devises nécessaires aux transactions internationales et à l'équilibre des comptes.

L'injection dans le circuit de la production de capitaux importants (environ 200 millions F CFA en une seule campagne) répondait peut être à un véritable souci de l'Etat de doter les pêcheurs en moyens de production, d'assurer une exploitation plus intense du potentiel halieutique et de permettre par la même occasion leur autonomie vis-à-vis des commerçants d'engins de pêche. Les raisons de son échec ont déjà été analysées mais il paraît opportun de revenir sur certaines pistes fécondes, insuffisamment exploitées il est vrai par les décideurs, mais qui n'en conservent pas moins un intérêt certain. La BNDA est un organisme qui avait une longue pratique du crédit en milieu paysan ; les années 1984-1985 ont été celles de l'application de cette expérience en milieu pêcheur. De ce point de vue, l'action financière de la Banque s'inscrit dans l'idéologie «développementiste» de l'Etat qui préconise l'insertion de la petite production marchande halieutique dans le système capitaliste international, à l'instar du monde agricole. Cette problématique est particulièrement intéressante car c'est l'une des principales voies d'extension du champ épistémologique en anthropologie maritime, dont le remarquable article de BRETON (1981) se fait l'écho.

La phase actuelle de nos recherches porte sur la compréhension des mécanismes essentiels qui régissent la dynamique de la petite production marchande halieutique dans une perspective plus globale, qui est celle de la formation sociale et économique intradeltaïque, et d'identifier les points d'intersection avec le paysannat traditionnel. En croisant ces différents pôles d'activités socio-professionnels, les multiples relations qui en résulteront pourront élargir d'une façon remarquable l'horizon de notre champ épistémologique.

De même que plusieurs chercheurs s'interrogent sur une possible élévation de la composition organique du capital par la rationalisation de la production halieutique (BRETON, 1981), pour ce qui est du Delta central plusieurs contraintes déjà énumérées incitent à la prudence du moins en ce qui concerne les producteurs directs. A cause de l'organisation inégalitaire du processus de production et d'échange, les commerçants exercent leur monopole sur l'outil de production et fixent unilatéralement les prix tout en évitant les risques liés à l'investissement. L'utilisation d'un surplus par les pêcheurs dans le sens de la constitution d'une rente importante paraît plus qu'aléatoire à l'heure actuelle pour la majorité d'entre eux, sauf pour les grosses unités. En effet, l'essentiel est affecté au renouvellement constant des moyens de travail dont la durée est éphémère, et à l'achat des céréales pour la reproduction de la force de travail.

Evolue-t-on dans le cas des pêcheurs du Delta Central vers une paupérisation croissante des petits producteurs-marchands au profit d'une bourgeoisie commerçante et donc à la dégradation progressive de leurs conditions de vie sociale et naturelle ? Dans l'affirmative, il y a lieu d'accentuer la recherche sur la détermination des principaux rapports d'appropriation dont le processus de production est un élément essentiel, mais qui s'étendent aussi, et surtout, aux circuits de circulation et d'échange tels que décrits plus haut.

D'une manière générale l'intervention de l'Etat doit être plus circonspecte en ce qui concerne l'injection directe de capitaux importants dans le système traditionnel. A cause de l'action effrénée des ONG et des organisations internationales dans le domaine de l'aide aux PVD, le crédit apparaît aux yeux des pêcheurs comme une «aide à la survie» allouée par l'Etat providence, qu'ils ne peuvent refuser. Dans leur esprit, la transformation des dettes en don apparaît comme un processus normal qui s'identifie à un simple moratoire dont les pays du tiers-monde, considérablement endettés, se sont fait l'écho sur le plan international auprès de leurs créanciers. Il y a lieu de penser que, sans un vigoureux coup de barre pour redresser le glissement vers la mentalité d'assistés qui s'installe au sein des populations désarmées, toute aide ne prene le sens d'une aumône salvatrice, car la manière d'aider vaut mieux souvent que ce que l'on donne...

RÉFÉRENCES

BRETON Y., 1981. «L'anthropologie sociale et les sociétés de pêcheurs, réflexion sur un sous-champ disciplinaire». *In Anthropologie et sociétés*, vol 1, Université Laval.

DIAM M.C., 1986. «Gestion des unités de pêche et rapport de production : la portée théorique et pratique du système de part», Séminaire Casamance-Ziguinchor 19-25 juin 1986, Ministère du Développement Rural, Institut Sénégalais de Recherches Agricoles : 27 p.

KASSIBO B., 1988. «Les pêcheurs du Delta Central, accès aux moyens de production par le biais du système d'encadrement». *In Etudes halieutiques du Delta Central du Niger. Enquêtes statistiques auprès des pêcheurs : premiers résultats*. INRZFH/ORSTOM : 201 p. multig.

KASSIBO B., 1989. Le crédit nomade, INRZFH/ORSTOM : 21 p. multig.